

COMMUNE DE FLÉRON

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos Réf: PU/2021/219B / 20220204

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SRL JDL TRANS, dont les bureaux se situent Grand route, 322 à 4610 Beyne-Heusay.

Le terrain concerné est situé Rue du Bocage - 4620 Fléron, cadastré Fléron section C n° 537 E.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation avec garage à destination professionnelle** et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'habitat; G.C.U.: Aire n°5 - Zone intermédiaire - Aire intermédiaire; S.D.C.: III.A.1- Zone intermédiaire - Zone de parc habité - habitat) et s'écarte du G.C.U et du permis d'urbanisation pour :

- 1) Profondeur du car-port non conforme (9m > à 8m maximum),
- 2) Matériaux de toiture du car-port non conformes (étanchéité + lestage),
- 3) Modifications du relief du sol,
- 4) Parement non conforme (briques nuancées).

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON. Au vu des conditions sanitaires, une seule personne sera accueillie par rendez-vous, avec port du masque obligatoire.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.

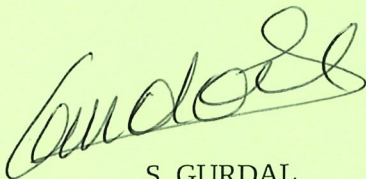
La date d'affichage de l'annonce est le 11/02/2022.

Les réclamations écrites sont à envoyer du 16/02/2022 au 02/03/2022 à 11 heures (clôture) au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_urbanisme@fleron.be

Fléron, le - 7 FEV. 2022

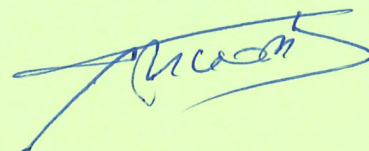
Par délégation de la Directrice
générale,
l'Attachée Architecte,



S. GURDAL



Le Bourgmestre,



Th. ANCION

